



Automobile Club d'Italia  
**SPORT**

## RÈGLEMENT PARTICULIER TYPE 2022

Traduction de courtoisie.

**En cas de divergence, le règlement original en italien approuvé par l'ASN fera foi.  
CAMPIONATO ITALIANO ASSOLUTO RALLY SPARCO**

La Fédération, en collaboration avec les instances et autorités compétentes, a élaboré un "Protocole général pour le contraste et l'endiguement de la propagation du virus covid-19 dans le sport automobile" (ci-après dénommé le Protocole) publié dans son intégralité sur le site "Acisport", au sein de l'Annuaire 2022.

Les dispositions d'organisation qui y sont contenues doivent être appliquées lors de l'organisation et du déroulement de chaque manifestation.

Les règles générales contenues dans le Protocole précité modifient en tout ou en partie certains des articles contenus dans le présent Règlement Particulier, dont elles deviennent partie intégrante. Les périodes modifiées sont indiquées en rouge.

Pour tout ce qui ne figure pas dans le Protocole, veuillez vous référer aux règles contenues dans l'Annuaire ACI Sport 2022, dans le RdS spécifique du secteur et les mises à jour ultérieures publiées sur le site officiel "Acisport" qui entreront en vigueur à partir de leur date de publication.

Le Concurrent et les Pilotes sont tenus de respecter le Protocole Sanitaire préparé par la Fédération ainsi que les réglementations nationales, régionales et locales prévues pour la prévention du risque COVID, en s'engageant à les faire respecter par tous les sujets liés aux mêmes et à quelque titre que ce soit. présents sur le terrain de compétition.

Il leur appartiendra de s'informer préalablement de toute modification de ce règlement afin de se conformer à ces dispositions.

L'ORGANISATEUR Cinzano Rally Team A.S.D. titulaire  
de la licence n. 96235 en cours de validité, basé 12060 GRINZANE CAVOUR (CN) Via  
Garibaldi, 5/D | Tel. 335405408 organise, en co-organisation avec Comitato Organizzatore  
- Casella Postale 35 - Balerna (CH) n. de licence \_\_\_\_\_//\_\_\_\_\_ | |

NOM DU RALLYE 16° RALLY DI ALBA  
DATE 24/25 juin 2022 ZONE 1<sup>a</sup>

TYPOLOGIE Rallye International  Rallye ENPEA

VALIDITÉ Campionato Italiano Assoluto Rally Coefficient 1  
Campionato Svizzero Rally

### 1. PROGRAMME

	lieu	data	horaire
Engagements			
Ouverture (30 jours avant)	Formulaire sur le site officiel	25.5.2022	00.01
Clôture (avant minuit le mercredi de la semaine précédant le rallye)	Formulaire sur le site officiel	15.6.2022	23.59

**Road Book**

Distribution	Alba – Piazza Medford (Palacongressi)	22.6.2022	15.00 – 22.00
	Alba – Piazza Medford (Palacongressi)	23.6.2022	08.30 – 12.00

**Reconnaisances**

Avec véhicules de série		23.6.2022	09.00-13.00 / 14.00-22.00
-------------------------	--	-----------	---------------------------

**Shakedown**

Pilotes Prioritaires	Santo Stefano Belbo Loc. San Grato	24.6.2022	08.00 – 10.00
Pilotes non Prioritaires		24.6.2022	10.00 - 13.00

**Plaques et numéros de course**

Distribution aux équipages ou à leurs délégués au Centre d'Accréditation (en même temps que la remise du Road Book)

<u>Alba – Piazza Medford (Palacongressi)</u>	22.6.2022	15.00 - 22.00
	23.6.2022	08.30 – 12.00

**1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs**

Alba – P.zza Medford (Palacongressi – Direction de Course)	23.6.2022	ore 19.00
--	-----------	-----------

**Vérifications administratives**

Pour les équipages étrangers, lors de la distribution du road book

Alba – Piazza Medford (Palacongressi)	22.6.2022	15.00 – 22.00
Alba – Piazza Medford (Palacongressi)	23.6.2022	08.30 – 12.00

**Vérifications techniques**

ENGAGÉS AU CIAR	<u>Alba – Piazza Cagnasso c/o Regroupement/Parc Fermé</u>	23.6.2022	19.30-22.30
Engagés au Shakedown	Santo Stefano Belbo – P.zza Unità d'Italia	24.6.2022	07.30-12.00
Non engagés au Shakedown	Alba – <u>Piazza Cagnasso c/o Riordino/Parco Chiuso</u>	24.6.2022	08.00-13.00

Publication de la liste des admis au départ	Tableau Affichage en ligne	24.6.2022	14.00
---	----------------------------	-----------	-------

Briefing: **visioconférence dédiée et/ou matériel écrit au centre d'accréditation**Parc de Départ (si prévu **et uniquement conformément aux dispositions du Protocole**)

//	//	//
----	----	----

Départ	Alba – Piazza San Paolo	24.6.2022	16.00
--------	-------------------------	-----------	-------

Horaire de Publication ordre de départ pour le 2ème jour	24.6.2022	ore 20.00
--	-----------	-----------

Arrivée	Alba – Via Fratelli Ambrogio 7	25.6.2022	19.55 environ
---------	--------------------------------	-----------	---------------

Publication liste voitures pour les vérifications finales	25.6.2022	19.00
---	-----------	-------

Vérifications finales	Alba – Albagomme C.so Unità d'Italia,20	25.6.2022	dalle 19.30
-----------------------	---	-----------	-------------

Publication du Classement	Tableau Affichage en ligne	25.6.2022	21.00
---------------------------	----------------------------	-----------	-------

**Distribution des Prix**

Alba – Piazza San Paolo	(sur le podium)	25.6.2022	dalle 19.25
-------------------------	-----------------	-----------	-------------

Direction de Course et Secrétariat (suivre le protocole)	<u>Alba – Palacongressi – P.zza Medford</u>
23.6.2022	08.00 – 21.00
24.6.2022	07.30 – 21.00

25.6.2022 06.45 – 21.00

Salle de Presse Alba – Palacongressi – P.zza Medford

23.6.2022 08.00 – 21.00

24.6.2022 07.30 – 21.00

25.6.2022 06.45 – 21.00

**Panneau Officiel d’Affichage Numérique (POA) en ligne – App Sportity**

Parc fermé (emplacement) Alba – Via della Liberazione

**Centre d’Accréditation suivant le protocole (emplacement)**

- 22.6.2022 15.00-22.00 Alba – Palacongressi – P.zza Medford

- 23.6.2022 08.30-12.00 Alba – Palacongressi – P.zza Medford

**2. ORGANISATION**

Le présent Règlement particulier est établi en conformité avec le Code Sportif International (et ses annexes), le Règlement Sportif National, le Règlement Général (NG) et le Règlement de Secteur (RdS) et autres dispositions de l'ACI, selon lesquelles est réglementé tout ce qui n'est pas indiqué dans les articles suivants. L'Organisateur déclare que le Rallye sera muni des autorisations administratives nécessaires.

**2.1 Organigramme**

Commissaires Sportifs

Fabio BERTONCINI (CSN) Lic. n. 49177 Angelo Raffaele PELILLO - CSN Lic. n. 405857

Alessandro REGOLO - CSR Lic. n. 28337 Francesco BIGATTO – CSR lic. 42432

Giorgio MORETTI CSN Lic. n. 5 (CH)

Directeur de Course Cristiana RIVA Lic. n. 35340

Adjoint au Directeur de Course Claudio Giuseppe D’APOTE Lic. n. 72893

Adjoint au Directeur de Course Championnat Suisse Massimo BELTRAMI Lic. n. 46 (CH)

Commissaires Techniques

Roberto RETTANI (CTN) Lic. n. 48809 Roberto PAGLIAI - CTN lic. n. 66121

Ranieri TERRENI- CTN Lic. n. 21622 Luciano CESTE – CTR ff – lic. n. 33515

Aldo ALASIA – CTR lic. n. 49810 Daniele PACE – CTR lic. n. 341316

Franco DEMICHELIS – CTR lic. n. 30435 Giuseppe TAGLIENTE - CTR lic. n. 397825

Saverio PUGLIA – CTR lic. n. 446495 Marc FILISETTI – CTN lic. n. 282 (CH)

Chargé des Relations avec les Concurrents (Officiels) Pietro MIGLIORI Lic. n. 17100

Gianluca NATALONI Lic. n. 338031

Juges de Fait (Officiels)

Mauro ROSSO Lic. n. 234452

Sergio FERRANDO Lic. n. 363516

Délégué Au Parcours (DAP) Piercarlo CAPOLONGO Lic. n. 400027

Médecin Chef Claudio PROTETTI' Lic. n. 61274

Covid Manager Giuseppina COSTAMAGNA Lic. n. 464405

Secrétaire de Meeting Cinzia BOSINO Lic. n. 36271

Secrétaire du Collège des Commissaire Sportifs. Rosalba TENCI Lic. n. 31367

## Chargés des Vérifications Administratives

<u>Loredana FRANCO</u> Lic. n. <u>401244</u>	<u>Rosalba TENCI</u> Lic. n. <u>31367</u>
_____ Lic. n. _____	_____ Lic. n. _____
_____ Lic. n. _____	_____ Lic. n. _____

## Chargés des Vérifications Techniques

<u>Mauro ROSSO</u> Lic. n. <u>234452</u>	_____ Lic. n. _____
<u>Sergio FERRANDO</u> Lic. n. <u>363516</u>	_____ Lic. n. _____
_____ Lic. n. _____	_____ Lic. n. _____

## Ouverture de route

0: Luigi PIROLLO lic. 17847 - Flavio BEVIONE lic. 239097

<u>TBA</u>	_____ Lic. n. _____
------------	---------------------

Délégué ACI Sport	<u>Luciano TEDESCHINI</u> Lic. n. <u>396882</u>
Service Classement par	<u>F.I.Cr Sez. Cuneo</u>
Chef du Service Classement	<u>Massimo RATTALINO</u>
Compilateur des classements	<u>Massimo RATTALINO</u>
Commissaires des A.C. de	<u>PIEMONTE-LOMBARDIA-LIGURIA-TOSCANA-EMILIA ROMAGNA</u>

Les commissaires seront identifiés par des chasubles jaunes. Les Chef de poste seront identifiés par des chasubles rouges. Les chefs d'épreuve seront identifiés par un chasuble rouge avec une mention spécifique (Capo Prova).

ÉQUIPE DE DÉCARCÉRATION REXT Lic. n. 338552  
 RESPONSABLE DU SERVICE PRESSE Alessandro BUGELLI

### 3. RÈGLES GÉNÉRALES

#### 3.1 Caractéristiques du parcours

Lieu de départ Alba (CN)  
 Lieu d'arrivée Alba (CN)  
 Provinces traversées sur le parcours CUNEO - ASTI  
 Longueur totale du parcours, Km. 421,76 Longueur des épreuves spéciales Km. 120,67  
 Nombre de Contrôles Horaires 29 Nombre d'Épreuves Spéciales 9  
 Type de revêtement des Épreuves Spéciales goudron

#### 3.2 Concurrents et Pilotes admis

Pour chaque voiture doit être engagé un équipage, composé de deux personnes considérées tous les deux comme Pilotes (1er et 2ème Pilote) et donc titulaires d'une licence valide, avec les limitations indiquées ci-dessous

3.2.1 Les titulaires des licences suivantes peuvent participer aux Rallyes et Rondes en tant que concurrents et pilotes

RALLYE	INSCRIPTION CALENDRIER	LICENCES ADMISES
--------	------------------------	------------------

ENPEA (épreuve nationale à participation étrangère autorisée)	National	INT C Circuit/Road (a) INT D Circuit/Road (b) NAZ C Circuit/Road (a) NAZ D Circuit/Road (b)
--	----------	--

Les Concurrents et les Pilotes ÉTRANGERS qui souhaitent participer à une épreuve nationale ou internationale organisée en Italie (les épreuves doivent être inscrites au calendrier national ou international) doivent avoir l'autorisation de leur ASN (autorité sportive étrangère qui a délivré la licence). L'autorisation doit être présentée à l'Organisateur qui est tenu d'en faire la demande. L'absence de ce document, si elle est portée à la connaissance de ACI-Sport ou de la FIA, constitue une violation au sens de l'art. 2.3.10 et 3.9.4 du Code Sportif International, et entraîne une sanction.

### 3.2.2 Omissis

### 3.2.3 Omissis

#### a) Rally iscritti nel calendario nazionale

Omissis

#### b) Rally iscritti nel calendario delle gare nazionali a partecipazione straniera autorizzata

Seront admis:

- les Concurrents et les Pilotes titulaires de licence délivrée par ACI-Sport;
- les Concurrents et les Pilotes titulaires de licence délivrée par une ASN étrangère.

#### c) Rally iscritti nel calendario internazionale

Omissis

## 3.3 Voitures admises

### 3.3.1) RALLY NAZIONALI A con validità per il CAMPIONATO ITALIANO ASSOLUTO RALLY - CIAR- RALLY INTERNAZIONALI con validità per il CAMPIONATO D'EUROPA E PER IL TROFEO D'EUROPA

Les voitures des groupes suivants seront admises, conformément aux prescriptions de l'annexe J:

RC2N, RGT, RC3N, RC4N, RC5N, RC6N.

### 3.3.2) RALLY NAZIONALI C con validità per la COPPA RALLY abbinati al CIAR

Omissis

## 3.4 Engagements, plaques et numéros de course

### a) Engagements

Les engagements seront ouverts à partir du 25 mai 2022

La clôture des engagements est fixée à minuit du mercredi de la semaine précédant le rallye (15/06/2022).

Les Concurrents/Pilotes titulaires de licences étrangères doivent télécharger les formulaires depuis le site [www.acisport.it](http://www.acisport.it) ou celui de l'organisateur et les transmettre par e-mail. Ces formulaires doivent être dûment complétés et transmis à l'Organisateur, accompagnés du Certificat Médical et de l'autorisation de leur ASN.

Les demandes d'engagement ne seront pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées des droits d'engagement. Le règlement doit être effectué de la manière prescrite par l'Organisateur

### b) Plaques et numéros de course

Omissis

Les voitures devront être présentées aux vérifications techniques avec numéros de course et plaques officielles fixées. Tout plombage sera effectué aux emplacements individuels respectifs dans le parc d'assistance, conformément à la législation en vigueur, dans le respect des réglementations sanitaires en vigueur.

## 3.5 Droits d'engagement

Pour chaque voiture les droits suivants doivent être payés, sous peine de nullité, établis dans les limites fixées par le Règlement de secteur.

**3.5.1) RALLY NAZIONALI A con validità per il CAMPIONATO ITALIANO ASSOLUTO RALLY SPARCO**

TASSA DI ISCRIZIONE – DROITS D'ENGAGEMENTS	
CHF 1.200	

En cas de refus de la publicité facultative prévue à l'article 3.7 lettre b) ci-dessous, les montants des droits d'engagement seront majorés de 1500,00 €. Cette majoration pourra être payée avant la date de clôture des engagements de la manière prescrite par l'Organisateur.

**3.6 Assurance**

L'Organisateur confirme être parfaitement conscient du fait que la police RC, mentionnée à l'art. 56 du RSN, répond aux redevances prévues par l'art. 124 du code des assurances, avec le minimum requis par la loi, et ne dégage pas les Concurrents et les Pilotes de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir en dehors du champ d'application de l'assurance et des autres conditions générales et particulières des polices telles que publiées sur le site Internet fédéral et disponible auprès de la compagnie d'assurance

**3.7 Publicité**

a) Publicité obligatoire: les emplacements publicitaires sur les panneaux contenant les numéros de course et sur les plaques officielles seront réservés aux Sponsors suivants PELETTO Srl

b) Publicité facultative : les concurrents qui acceptent la publicité facultative proposée par l'Organisateur doivent réserver des espaces publicitaires d'un total de 1600 cm<sup>2</sup> pour les Sponsors suivants: **À déterminer**

L'organisateur se réserve le droit de communiquer par un additif la position que la publicité facultative doit avoir sur les voitures. Les infractions aux règles sur la publicité seront pénalisées à la discrétion des Commissaires Sportifs.

**4 OBLIGATIONS GÉNÉRALES****4.1 Vérifications (voir protocole)**

Lors des vérifications techniques, les Commissaires Techniques vérifieront le bon positionnement et la conformité des ceintures et de leurs attaches, du siège, l'ancrage du dispositif de retenue de la tête sur le casque, le casque lui-même et les vêtements ignifugés.

**4.2 Sécurité des concurrents****Voir protocole**

- Lors des épreuves spéciales les conducteurs devront porter un casque de type homologué attaché et avoir leurs ceintures attachées, ainsi que le dispositif de retenue de la tête et les dispositifs de sécurité associés, sous peine d'exclusion.
- Tout Pilote trouvé non conforme aux normes internationales ou nationales concernant les vêtements/dispositifs de sécurité devra être exclu de l'épreuve et déferé à la Justice Sportive.
- Chaque voiture doit avoir à son bord un triangle rouge réfléchissant qui, au cas où la voiture s'arrêterait le long du parcours, doit être placé, dans une position visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture.
- En cas d'accident ne nécessitant pas de soins médicaux immédiats, le panneau "OK" à bord de la voiture doit être clairement montré au moins aux trois voitures suivantes.
- Si, par contre, une intervention médicale est nécessaire, le panneau avec le symbole SOS rouge à bord de la voiture doit être montré, avec le numéro de course, si possible, au moins aux trois voitures suivantes.
- Les équipages contraints à l'abandon doivent prévenir la Direction de Course dans les plus brefs délais.
- Les Commissaires Sportifs adopteront des mesures disciplinaires à l'encontre des conducteurs qui ne respecteraient pas les dispositions du présent article.
- Un "système de suivi de sécurité", Tracking System, est obligatoire pour toutes les voitures en course, exclusivement dans le but d'assister la Direction de Course, comme prévu dans le NG Rally.
- Caution BOX Tracking.

- Lors des vérifications d'avant course, les équipages/propriétaires des autos seront tenus de verser à RDS une caution obligatoire de 300,00 € (trois cent/00 - TVA incluse) pour chaque BOX collectée afin de garantir le prêt à l'usage. La caution doit être payée par le concurrent/propriétaire avec un chèque bancaire au nom de RDS. Ce dépôt sera rendu lors du retour de la BOX. Le défaut de versement de la caution sus-mentionnée ne permettra pas à l'équipage de retirer la BOX nécessaire à la participation à l'épreuve.  
Voir art. 6.5.2 de la NG.

#### **4.3 Identification de l'équipage**

Chaque conducteur doit fournir deux photos d'identité récentes format cm. 4x4. Lors des vérifications administratives les photos seront apposées sur la "fiche d'identité équipage" qui devra être affichée à l'intérieur de la vitre latérale arrière, côté pilote, pendant toute la durée de la course. La fiche d'identité doit être visible de l'extérieur. Les films antidéflagrants doivent être transparents et incolores. Si le règlement de course autorise les films argentés ou fumés, des ouvertures doivent permettre de voir le pilote et l'intérieur de la voiture de l'extérieur.

#### **4.4 Remise Road Book et reconnaissances avec véhicules de série**

Le conducteur va retirer le Road Book avant les reconnaissances à l'endroit indiqué par l'Organisateur. Conformément à la réglementation sanitaire en vigueur, relative à la distanciation sociale afin d'éviter les contacts entre les personnes, les fiches de reconnaissance ne seront pas signées par les Officiels chargés du contrôle des reconnaissances, qui rempliront cependant un formulaire avec le détail des passages des concurrents.

Pendant les reconnaissances, seul l'équipage est autorisé dans la voiture.

#### **4.5 Test avec les voitures de course (shakedown)**

Le tronçon de route suivant **Santo Stefano Belbo – Loc. San Grato – Km. 2,88 (partie initiale de l'E.S. 2/6)** sera mis à la disposition des concurrents, de **08.00** à **13.00** du **24.6.2022** pour les essais des voitures de course.

#### **4.6 Respect du Code de la Route**

Sur l'ensemble du parcours ouvert à la circulation routière, les équipages doivent respecter des règles du Code de la Route et de toutes les dispositions en vigueur en matière de circulation, y compris les règlements municipaux et toutes ordonnances particulières de la Police Urbaine des lieux traversés.

Les mesures disciplinaires prévues à l'art. 1.17 des NG Rallye seront adoptées envers les équipages non conformes.

#### **4.7 Assistance**

Est définie comme assistance toute intervention, travail et ravitaillement effectué sur une voiture de course. Est aussi considérée comme assistance la présence, à moins d'un kilomètre de la voiture de course, de personnel ou de tout moyen de transport appartenant au concurrent ou à l'équipe d'assistance de l'équipage (sous réserve des exceptions prévues à l'art. 13.2 NG Rally) et l'abandon pour quelque raison que ce soit du parcours indiqué dans le Road Book.

Pendant l'épreuve, l'assistance doit être effectuée uniquement à l'intérieur des parcs d'assistance. L'assistance en dehors des parcs d'assistance, constatée par les Officiels, entraînera la mise hors course et, si la course est valable pour un titre national, la perte des points acquis jusqu'à cette épreuve.

#### **PARC D'ASSISTANCE. ZONE PROTÉGÉE (Voir Protocole)**

Elle doit s'effectuer à huis clos avec accès limité aux détenteurs de laissez-passer et doit être située dans un endroit délimité, facilement contrôlable où le contrôle des accès soit possible. L'Organisateur va sensibiliser toutes les personnes au maintien de la distance sociale et au respect des règles sanitaires. Le parc doit être de taille apte à accueillir les structures des équipes dans le respect des distances, et avec au moins un mètre entre une structure et l'autre.

**REGROUPEMENTS.** Les regroupements seront prévus à l'intérieur de la zone clôturée du parc d'assistance, avant le CH d'entrée ou immédiatement après le CH en sortie. Dans le cas où les Regroupements ne seraient pas prévus dans le parc d'assistance, ceux-ci doivent être effectués à huis clos avec accès limité aux seuls opérateurs sportifs, munis de laissez-passer, et situés dans un lieu bien délimité, facilement contrôlable et où il soit possible de contrôler les accès.

#### **4.8 Quantité pneumatiques et contrôles**

Dans chaque rallye valable pour le CIAR SPARCO, il sera possible d'utiliser un maximum de 14 pneumatiques. Cette règle ne doit pas être appliquée aux Rallyes ayant validité FIA, dans lesquels le règlement spécifique s'applique.

Tous les Concurrents à la sortie du C.H. de départ si la première Épreuve Spéciale n'est pas précédée d'un Parc d'Assistance, ou à la sortie de chaque Parc d'Assistance et de chaque Assistance éloignée, doivent fournir aux Commissaires Techniques, à l'aide du formulaire approprié, la liste des codes-barres des pneumatiques présents à bord de leur voiture.

La liste des codes-barres des pneus à bord de la voiture doit également comporter, dans la section appropriée du formulaire (voir Annexe 1), ceux déjà indiqués auparavant, jusqu'à ce que le nombre maximum de pneus soit atteint.



Dans le cas où le premier jour de compétition ne comprend qu'une Super Spéciale, non suivie d'autres épreuves spéciales, il ne sera pas nécessaire de fournir aux Commissaires Techniques, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, la liste des codes barres des pneumatiques à bord de la voiture.

Le décompte du nombre maximum de pneumatiques pouvant être utilisés commence à partir de la première livraison aux Commissaires Techniques du formulaire contenant les codes-barres, et dans tous les cas ceux du shakedown ne sont pas comptés, comme ceux de la Super Spéciale si celle-ci est prévue selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les Commissaires Techniques pourront, à tout moment du Rallye, vérifier la correspondance entre les pneumatiques déclarés et ceux présents à bord, aussi au moyen de systèmes d'identification supplémentaires aux codes barres.

Il appartient au Concurrent de s'assurer de la bonne livraison des codes barres des pneumatiques à utiliser. Les Concurrents auxquels on devrait contester des erreurs et/ou des écarts seront sanctionnés par l'exclusion de leurs Pilotes du Rallye.

#### **4.9 Ravitaillement en carburant**

Les conducteurs doivent utiliser uniquement le carburant officiel (mono-carburant) qui leur sera distribué, moyennant paiement, au sein des zones de ravitaillement par la société Panta

Pour les concurrents avec des voitures diesel et GPL, le ravitaillement de celles-ci, pendant la course, doit avoir lieu dans la zone de ravitaillement où les concurrents feront le plein avec leurs propres moyens. Les voitures GPL pourront également se ravitailler dans les stations-service que l'organisateur aura éventuellement identifiées le long du parcours et communiquées aux concurrents.

## **5. DÉROULEMENT**

Les départs et arrivées des épreuves doivent être programmés au sein du parc d'assistance ou, alternativement, dans une zone bien délimitée et protégée

#### **5.1 Parco partenza** (non prévu)

Si les départs et les arrivées sont prévus au sein du parc d'assistance, il est recommandé de mettre en place des arches de départ et des banderoles en bordure de route.

#### **5.2 Ordre de départ**

Pour l'attribution de l'ordre de départ, l'Organisateur doit se conformer aux dispositions du RdS.

#### **5.3 Chronométrage (Épreuves Spéciales)** Le temps sera mesuré au dixième de seconde.

#### **5.4 Heure officielle** L'heure officielle du Rallye sera celle du signal horaire DCF-77

#### **5.5 Parc fermé**

A la fin de l'épreuve, les voitures devront être conduites au parc fermé sis à **Alba (CN) – Via della Liberazione** et y rester jusqu'à l'expiration du délai de réclamation ou d'ouverture du parc fermé par les Officiels.

Le défaut ou délai de présentation tardive des voitures au parc fermé ou leur sortie de celui-ci sans autorisation, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion du classement.

Le parc fermé, après son ouverture, **ne sera PAS** surveillé par l'Organisateur.

## **6. PÉNALITÉS**

Voir les annexes à la Norme Générale.

## **7. RÉCLAMATIONS ET APPELS**

#### **7.1 Réclamations**

Toute réclamation doit être présentée de la manière et dans les délais prévus dans la NG.

Le droit à payer pour chaque réclamation sera de 350,00 euros. Si la réclamation est technique, un dépôt de garantie devra aussi être versé pour les frais de démontage et remontage, dont le montant sera fixé sans appel par les Commissaires Sportifs, après avis des Commissaires Techniques, sur la base de la Grille tarifaire indiquée dans le RSN. Les décisions communiquées par affichage au Tableau Officiel auront valeur de notification à toutes fins utiles.

#### **7.2 Appels**

Les appels éventuels doivent être présentés dans les formes et dans les délais prévus par la norme générale. Le dépôt de garantie à payer pour chaque appel sera de **1500,00** Euros



## 8. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- Général; Groupe; Classe; Féminin; Moins de 25 ans; Championnat R1; Écuries, Préparateurs/Loueurs, Spéciaux

## 9. PRIX

### 9.1 Coupes

Les coupes seront positionnées de manière à être récupérées directement par les pilotes récompensés.

- Classement général: aux 10 premiers équipages classés \_\_\_\_\_
- Classement de groupe: au premier équipage classé \_\_\_\_\_
- Classement de classe: aux 3 premiers équipages classés \_\_\_\_\_
- Écuries : **1° Classé** \_\_\_\_\_
- Écurie à laquelle appartient le vainqueur de l'épreuve (dans le cas où le pilote l'a indiqué dans le bulletin d'engagement et si titulaire d'une licence ACI. Ou au Concurrent, uniquement s'il s'agit d'une Personne Morale)
- Autres coupes **1° Classé Préparateurs/Loueurs** \_\_\_\_\_
- Autres coupes \_\_\_\_\_
- Autres coupes \_\_\_\_\_

## 10. ANNEXES

Omissis

**Le présent Règlement Particulier / Permis d'Organisation peut être révoqué à tout moment en cas de violation par l'Organisateur de l'art. 56 du Règlement Sportif National reconnue par la Fédération.**

### Signature du Directeur de Course

  
Cristiana RIVA


### Signature du représentant légal de l'Organisateur

  
**Bruno MONTANARO**

### Signature pour la Délégation Régionale (pour avoir pris connaissance du présent Règlement)

  
Guido Capitolo

### Signature du représentant légal du Co-organisateur (le cas échéant)

  
**MASSIMO BELTRAMI**

**Pour délivrance du Règlement Particulier / Permis d'Organisation du**

---

qui aura lieu le \_\_\_\_\_

approuvé le \_\_\_\_\_ avec numéro d'homologation RM/ \_\_\_\_\_ /2022

**VU ET APPROUVÉ**  
**LE SECRÉTAIRE DES INSTANCES SPORTIVES DE L'ACI**  
**Marco Ferrari**

---

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION AU PRÉSENT RÈGLEMENT**  
**(insérer un formulaire pour chaque demande de modification)**

Nom 16° RALLY DI ALBA

Date 24/25 Juin 2022 Validité C.I.A.R. Sparco

ORGANISATEUR: Cinzano Rally Team A.S.D. Lic. n° 96235

Demande de modifier l'art. 1 – PROGRAMME du présent Règlement Particulier comme suit:

**Dates/heures d'accès des véhicules aux parcs d'assistance Alba (Piazza Medford et Piazza Prunotto):**

- 23/06/2022 de 15:00 à 21:00
- 24/06/2022 de 06:30 à 16:00
- 25/06/2022 de 05:30 à 06:30

pour les raisons suivantes:

Conformément à l'art. 13.4.5 de la N.G. Rally 2022.

avis du Directeur de Course:

favorable

Signature du Directeur de Course

Cristiana RIVA



avis de la Commission:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

La modification demandée est approuvée

LE GESTIONNAIRE DSA

Conformément à l'art. 11 du Règlement de  
Fonctionnement des Activités Sportives ACI

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION AU PRÉSENT RÈGLEMENT**  
**(insérer un formulaire pour chaque demande de modification)**

Nom 16° RALLY DI ALBA

Date 24/25 Juin 2022 Validité C.I.A.R. Sparco

ORGANISATEUR: Cinzano Rally Team A.S.D. Lic. n° 96235

Demande de modifier l'art. 4.3 "Identification de l'équipage" du présent Règlement Particulier comme suit:

**AJOUTER:**

... L'utilisation de films argentés ou fumés est autorisée sur les vitres latérales arrière, la lunette arrière et la vitre du toit ouvrant aux conditions suivantes : les films argentés ou colorés utilisés sur les vitres latérales arrière doivent présenter une ouverture de surface équivalente à celle d'un cercle d'un diamètre de 70 mm pour permettre la vue depuis l'extérieur du pilote, ainsi que de l'intérieur de la voiture (Att. J Art. 253.11 auquel on se réfère ici dans son intégralité ). \_\_\_\_\_

pour les raisons suivantes:

Conformément à l'art. 4.3 du présent Règlement

avis du Directeur de Course:

favorable

Signature du Directeur de Course

Cristiana RIVA



avis de la Commission:

La modification demandée est approuvée

LE GESTIONNAIRE DSA

Conformément à l'art. 11 du Règlement de  
Fonctionnement des Activités Sportives ACI

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION AU PRÉSENT RÈGLEMENT  
(insérer un formulaire pour chaque demande de modification)**

Nom 16° RALLY DI ALBA

Date 24/25 Juin 2022 Validité C.I.A.R. Sparco

ORGANISATEUR: Cinzano Rally Team A.S.D. Lic. n° 96235

**Demande de modifier l'art. 5 - DÉROULEMENT du présent Règlement Particulier comme suit:**

**5.6 Épreuve Super Spéciale "SPS 1 – 958 SANTERO SPRITZ" – Power Stage**

L'épreuve SPS, conformément aux dispositions de la NG Rallye 2022, art. 5.1.4 et les paragraphes annexés suivants, va se dérouler comme suit:

- S'agissant d'une épreuve spéciale en ligne, le départ sera donné de la même manière que les autres ES du rallye.
- Si une voiture ne devait pas terminer l'ES et ne pouvait pas continuer, elle sera transportée avec un véhicule de secours de l'organisation jusqu'au parc d'assistance suivant, où elle pourra être réparée dans les temps prévus par l'itinéraire pour le parc. "A" (45') sans encourir de pénalité pour avance ou retard au C.H. 1A.

- L'heure d'entrée dans le Parc d'Assistance "A" ne sera pas inscrite sur le carnet de l'équipage que lorsque les deux membres, avec la voiture à bord du véhicule de secours de l'organisation, passeront par le C.H. 1A.

L'heure d'entrée dans le Parc d'Assistance "A" ne sera pas inscrite sur le carnet de l'équipage si la voiture à bord du véhicule de secours de l'organisation n'est pas présente au C.H. 1A.

- Si, pour une raison quelconque, l'équipage décide de ne pas réparer la voiture endommagée lors de la SPS 1 au Parc d'Assistance "A", ceci sera considéré comme "abandon" et l'équipage pourra repartir le lendemain (voir art. 5.7 du présent règlement) .

En plus de ce qui a été décrit ci-dessus, l'équipage est soumis aux règles, réglementations, restrictions d'assistance et pénalités en temps habituelles prévues dans le Rallye;

Les équipages qui ne devraient pas terminer l'ES se verront attribuer le plus mauvais temps réalisé dans la classe à laquelle ils appartiennent (ou dans celle immédiatement supérieure si un seul équipage court dans la classe à laquelle ils appartiennent) en plus d'une pénalité en temps de 30 " . S'ils considèrent que le pire temps est décidément anormal, les Commissaires Sportifs pourront attribuer un temps jugé moins anormal parmi les quatre autres plus mauvais temps ;

**5.7 Pointage en avance au CH 1C**

Le pointage en avance au CH 1C est autorisé sans pénalité pour pointage en avance.

**pour les raisons suivantes:**

Conformément à l'art. 5.1.4.1 NG Rally 2022

Le pointage en avance au CH 1 C est nécessaire afin de ne pas créer de situation de danger pour la circulation ordinaire près du contrôle même.

**avis du Directeur de Course:**

**favorable**

Signature du Directeur de Course

**Cristiana RIVA**



**avis de la Commission:**

**La modification demandée est approuvée**

**LE GESTIONNAIRE DSA**

**Conformément à l'art. 11 du Règlement de Fonctionnement des Activités Sportives ACI**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION AU PRÉSENT RÈGLEMENT**  
**(insérer un formulaire pour chaque demande de modification)**

Nom 16° RALLY DI ALBA  
Date 24/25 Juin 2022 Validité C.I.A.R. Sparco  
ORGANISATEUR: Cinzano Rally Team A.S.D. Lic. n° 96235

Demande de modifier l'art. 4.9 du présent Règlement Particulier comme suit:

**AJOUTER:**

Le 24/06/2022 de 07:30 à 12:30 la société PANTA, en charge de la distribution de carburant, sera présente à Santo Stefano Belbo (CN) – Piazza Unità d'Italia (dans la zone où se déroule le shakedown) pour la distribution, en fûts, du carburant nécessaire aux concurrents pour le shakedown et pour le départ de l'épreuve .

pour les raisons suivantes:

Conformément à l'art. 32.1 lettre "a" de la NG Rally 2022

avis du Directeur de Course:

favorable

Signature du Directeur de Course

Cristiana RIVA



avis de la Commission:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

La modification demandée est approuvée

LE GESTIONNAIRE DSA

\_\_\_\_\_

Conformément à l'art. 11 du Règlement de  
Fonctionnement des Activités Sportives ACI